

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-910/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement des agents d'exploitation stagiaires du corps territorial des Postes et Télécommunications .

n° 73-910/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 juin 1973

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro
25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours direct pour le recrutement de trois agents d'exploitation du corps territorial des Postes et Télécommunications, sera ouvert le mercredi 10 octobre 1973, à 7 heures précises, à l'école de la zone portuaire sud.

Art. 2

— Les candidats à ce concours devront se présenter, personnellement au Ministère de la Fonction publique (secrétariat du service du personnel), pour déposer leur déclaration de candidature, sur un imprimé spécial qui leur sera fourni à cet effet, et accompagné des pièces ci-après énumérées, au plus tard, le samedi 22 septembre 1973, à midi. Pièces à fournir : — Copie conforme du BEPC ou d'un diplôme équivalent. — Acte de naissance. — Copie conforme de la carte d'identité française où certificat de nationalité française. — Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3. — 2 photos d'identité,